



2 Déclaration de naissance et acquisition de la nationalité

2-3 Concernant la légitimation

La légitimation signifie de légitimer la relation parentale entre l'enfant né de parents non mariés légalement et le père. Conformément à la loi de l'état civil, celui qui désire faire la reconnaissance de l'enfant doit s'adresser à la mairie pour faire la déclaration de reconnaissance. Pour plus de précision, se renseigner à la mairie.